

## FRANCE-CHINA. BIZ



**FINANCIAL ADVISION SERVICES  
TRANSACTION SERVICES**

**STRATEGIC AND COMMERCIAL INTELLIGENCE**

### Qui paye l'impôt sur les sociétés ?

L'IS concerne principalement les bénéfices de certaines sociétés et personnes morales.

#### **Un impôt pour les personnes morales**

La personne morale au sein de laquelle vous réalisez des bénéfices est imposée à l'impôt sur les sociétés :

- si elle appartient aux sociétés de capitaux. Il s'agit principalement des sociétés anonymes (SA, SAS), des sociétés à responsabilité limitée (SARL), des sociétés en commandite par action (SCA). Les sociétés d'exercice libéral (SEL, SELARL...) sont aussi concernées.
- en fonction de la nature de son activité : certaines personnes morales sont imposées même si elles n'appartiennent pas aux sociétés de capitaux. C'est le cas des sociétés civiles qui ont une activité industrielle ou commerciale et des associations réalisant des opérations lucratives.
- si vous avez choisi de payer cet impôt : même si vos bénéfices sont normalement imposés à l'impôt sur le revenu au nom de chaque associé (cas des sociétés en nom collectif - SNC - par exemple) vous pouvez opter pour l'imposition définitive de votre société à l'IS.

#### **Le cas particulier de l'EURL**

En tant qu'associé unique d'une EURL vous êtes en principe imposé sur vos bénéfices à l'impôt sur le revenu. Pourtant, votre EURL peut être soumise à l'IS dans deux cas

- vous avez opté pour l'imposition à l'IS de vos bénéfices
- l'associé unique de l'EURL est une société elle-même imposable à l'IS

#### **Quels bénéfices imposer ?**

Votre entreprise est imposable à l'IS sur ses bénéfices uniquement si elle est exploitée en France. Cela veut dire qu'elle doit y exercer une activité commerciale habituelle.

Donc, en principe, votre société (même si elle est française) n'est pas imposable sur les bénéfices qu'elle réalise dans des entreprises qu'elle exploite à l'étranger.

## FRANCE-CHINA. BIZ



### FINANCIAL ADVISION SERVICES TRANSACTION SERVICES

### STRATEGIC AND COMMERCIAL INTELLIGENCE

Le montant du bénéfice à déclarer chaque année est donc celui que votre société réalise dans tous ses établissements français.

#### Une possibilité d'imposition "groupée"

En principe, chaque société paye l'IS sur ses propres bénéfices. Si votre société est française vous pouvez pourtant opter pour le "régime de groupe". Il permet à une société française (société mère) d'intégrer dans ses bénéfices imposables ceux de ses filiales françaises (société filles) dont elle contrôle au moins 95 % du capital.

La société mère paie alors l'IS sur l'ensemble des bénéfices du groupe formé

#### Un taux d'imposition qui dépend du chiffre d'affaires

Votre société réalise un chiffre d'affaire annuel hors taxes supérieur ou égal à 7 630 000 € ?  
Le montant de son IS est égal à 33,1/3% de l'ensemble de ses bénéfices imposables.

En revanche, si son chiffre d'affaires est inférieur à ce montant, le taux d'imposition de votre société dépend de conditions liées à son capital :

Le capital de votre société...	
A été entièrement versé par les associés <b>et</b> est détenu pour 75% au moins par des personnes physiques (ou par une autre société répondant aux mêmes conditions)	N'a pas entièrement été versé par les associés <b>ou</b> est détenu pour moins de 75% par des personnes physiques
elle est imposée au taux de	
15%  sur ses <b>38120 premiers euros</b> de bénéfices.  Ce montant est apprécié par période de 12 mois. Le taux de 15 % est appliqué pour les exercices ouverts depuis le 01/01/2002	33,1/3%  pour l'ensemble de ses bénéfices

## FRANCE-CHINA. BIZ



### FINANCIAL ADVISION SERVICES TRANSACTION SERVICES

#### STRATEGIC AND COMMERCIAL INTELLIGENCE

(il était de 25% en 2001)	
puis	
<b>33,1/3%</b>	
pour le reste de ses bénéfices.	

#### Organismes non lucratifs

Les associations et les collectivités publiques ne sont pas imposables à l'IS pour leurs activités non lucratives.

En revanche, elles sont imposables à un taux spécifique de **24 %** sur certains revenus de leur patrimoine (revenus de locations immobilières, bénéfices agricoles ou forestiers, certains revenus de capitaux mobiliers). Ce taux est réduit à 10% pour certains revenus mobiliers tels que les revenus d'obligations.